



**PREFET DE LA REUNION**

Préfecture

Saint-Denis le 04 DEC 2015

Cabinet

Etat-Major de zone  
et de protection civile  
de l'océan Indien

ARRÊTÉ n° 2383

**Portant modification de l'agrément d'un organisme de formation aux qualifications  
professionnelles de sécurité incendie des établissements recevant du public**

LE PRÉFET DE LA REUNION  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R. 123-11 et R. 123-12 ;

**Vu** le code du travail, et notamment les articles L 920-4 à L 920-13 ;

**Vu** le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministère de l'intérieur du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. Dominique SORAIN, en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion,

**Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

**Vu** l'arrêté du 18 mai 1998 relatif à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public ;

**Vu** l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2008 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles à grande hauteur ;

**Vu** l'arrêté n° 1177 du 3 juillet 2015 portant délégation de signature de Mme Julie BOUAZIZ, directrice de cabinet et à ses collaborateurs,

**Vu** l'arrêté n° 2079 du 19 août 2009 portant agrément du Régiment du Service Militaire Adapté de la Réunion (RSMA-R) pour l'organisation des formations de sécurité incendie des personnels des établissements recevant du public et l'arrêté n° 4139 du 8 août 2014 portant renouvellement de l'agrément,

**Vu** la proposition du RSMA-R du 1<sup>er</sup> décembre 2015 concernant la modification de la liste des formateurs,

Sur proposition de Mme la directrice de cabinet de la préfecture de la Réunion ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté n° 2079 du 19 août 2009 portant agrément du Régiment du service Militaire Adapté de la Réunion pour l'organisation des formations de sécurité incendie des personnels des établissements recevant du public est complété comme suit :

Liste des formateurs :

- CCH BUGNARD Aurélie (SSIAP 3)
- CCH DJAGOIR Damien (SSIAP 2)
- 1CL VAVELIN Damien (SSIAP1)
- 1CL VAVELIN Thomas (SSIAP1)
- CCH MHADJI AMADY Rachid
- CCH BOYER Mathias (SSIAP 2)
- 1CL PROSERPINE Marie Gaëlle (SSIAP 1)
- CPL ANDRIAMALALAHASIJAONA Tojo (SSIAP 1)

( le reste de l'arrêté est sans changement)

**Article 2** : Mme la directrice de cabinet et M.le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion .

le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directrice de Cabinet du Préfet de La Réunion

  
Julie BOUAZIZ